

Objet : Appui au projet de ferme aquacole terrestre Samonix à Litchfield – Un projet de développement économique intégrant la protection de l'environnement

Mesdames, Messieurs les membres de la Commission,

Je souhaite, par la présente, exprimer mon appui au projet de ferme aquacole terrestre proposé par Samonix à Litchfield, dans la MRC de Pontiac.

Cet appui repose évidemment sur l'importance des retombées économiques que pourrait générer un investissement de cette ampleur dans le Pontiac. Cependant, il repose tout autant sur la façon dont le projet a été conçu pour réduire son empreinte environnementale.

À mon avis, l'intérêt du projet Samonix réside précisément dans cette combinaison : créer une activité économique structurante dans une région qui a besoin d'investissements privés et d'emplois durables, tout en utilisant une technologie moderne permettant de prévenir, contrôler, traiter et surveiller plusieurs des impacts environnementaux traditionnellement associés à l'aquaculture.

Il serait évidemment irréaliste de prétendre qu'un projet industriel de cette importance ne présente aucun risque environnemental. La question pertinente est plutôt de déterminer si les risques ont été identifiés, s'ils peuvent être adéquatement contrôlés et si des mécanismes sont prévus pour en mesurer les effets.

Dans le cas de Samonix, plusieurs éléments du projet vont précisément dans cette direction.

Un investissement majeur qui permet de revitaliser un site industriel

Le projet représente un investissement annoncé d'environ 300 millions de dollars américains et pourrait créer jusqu'à 100 emplois permanents, en plus des emplois associés à sa construction et des retombées auprès des fournisseurs régionaux.

Pour le Pontiac, il s'agit d'une occasion importante de diversification économique.

Mais cet investissement présente également un avantage intéressant du point de vue de l'aménagement du territoire : plutôt que de développer entièrement un nouveau secteur, le projet prévoit l'utilisation et la revitalisation d'un site ayant déjà une vocation industrielle.

La réutilisation d'un territoire industriel constitue une approche intéressante puisqu'elle permet de concentrer une nouvelle activité économique dans un secteur destiné à cette

fonction plutôt que d'encourager inutilement l'étalement des activités industrielles sur de nouveaux territoires.

Produire à proximité des grands marchés de consommation

La localisation du projet constitue également un avantage stratégique important.

Le site de Litchfield se trouve relativement près de deux des plus importants marchés de consommation au Canada, soit le Québec et l'Ontario, et notamment des grands centres urbains comme Ottawa, Montréal et Toronto.

Cette proximité est importante économiquement, puisqu'elle facilite la distribution du produit. Elle présente également un potentiel environnemental.

Une partie importante du saumon consommé au Québec et en Ontario provient actuellement de régions beaucoup plus éloignées et doit parcourir des distances considérables avant d'atteindre les consommateurs.

Produire du saumon plus près de ses marchés permet donc potentiellement de réduire les distances parcourues par le produit et les émissions de gaz à effet de serre associées à certaines étapes de son transport.

Il faut évidemment considérer l'ensemble du cycle de vie du produit avant de quantifier précisément cet avantage. Néanmoins, le principe de rapprocher la production alimentaire de ses marchés de consommation constitue un élément favorable qui mérite d'être pris en considération dans l'évaluation globale du projet.

Produire davantage de poisson au Québec

À pleine capacité, Samonix prévoit produire jusqu'à 12 000 tonnes métriques de saumon de l'Atlantique par année.

Une telle production contribuerait à développer une nouvelle capacité de production alimentaire au Québec.

Au-delà de l'enjeu économique, cela permettrait de produire localement une partie d'un aliment actuellement largement importé et de développer au Québec une expertise spécialisée en aquaculture terrestre.

Cette production locale permet également un meilleur contrôle des méthodes de production et des normes environnementales auxquelles l'installation doit se conformer.

L'avantage environnemental fondamental : l'élevage sur terre

L'élément qui distingue particulièrement Samonix est le recours à un système d'aquaculture terrestre en recirculation, communément appelé RAS.

Les saumons ne seraient donc pas élevés dans des cages ouvertes directement dans un lac, une rivière ou l'océan.

Ils seraient élevés dans des bassins situés sur la terre ferme, à l'intérieur d'un environnement contrôlé.

Cette différence est fondamentale.

Dans un système terrestre, l'eau, les poissons, les matières solides et plusieurs paramètres de production peuvent être contrôlés avant qu'ils n'interagissent avec le milieu naturel.

Cela permet notamment de réduire considérablement le contact entre les poissons d'élevage et les populations sauvages.

Environ 99 % de l'eau recirculée

L'un des principaux avantages environnementaux du projet est son utilisation d'un système permettant de recirculer environ 99 % de l'eau.

Plutôt que de constamment prélever de grandes quantités d'eau et de les rejeter directement après utilisation, l'eau circule à répétition dans le système et fait l'objet de traitements.

Cette technologie permet donc de réduire considérablement les besoins en eau nouvelle.

Elle permet également de traiter l'eau à différentes étapes du procédé.

Il s'agit d'une utilisation beaucoup plus contrôlée de la ressource hydrique qu'un système aquacole ouvert.

Les rejets dans la rivière : un risque identifié et traité

La question des rejets dans la rivière des Outaouais constitue légitimement l'un des principaux enjeux environnementaux du projet.

Ce risque ne doit pas être minimisé.

Toutefois, il est important de préciser que l'eau provenant de l'installation ne serait pas simplement rejetée sans traitement.

Le projet comprend des systèmes de filtration et de traitement destinés notamment à retirer les matières solides et à réduire les charges présentes dans l'eau avant son rejet.

Le ministère de l'Environnement a également établi des objectifs environnementaux de rejet applicables au projet.

Des analyses portant sur le comportement et la dilution du rejet dans la rivière des Outaouais ont également été réalisées.

Ainsi, le risque est identifié, étudié et accompagné de mesures de traitement et de contrôle.

À mon avis, l'autorisation du projet devrait maintenir des exigences rigoureuses de surveillance de la qualité de l'eau afin de confirmer, pendant l'exploitation, que les résultats réels demeurent conformes aux exigences environnementales.

Les matières produites par les poissons peuvent être récupérées

Un autre avantage important d'un système terrestre est la possibilité de récupérer les matières solides.

Dans certaines formes d'aquaculture en milieu ouvert, une partie des déchets produits par les poissons se retrouve directement dans l'environnement aquatique.

Dans une installation terrestre équipée d'un système de filtration, ces matières peuvent plutôt être captées.

Le projet prévoit ainsi des mécanismes de gestion des boues et des matières résiduelles.

Cela transforme un problème potentiel de rejet direct dans l'environnement en une matière pouvant être récupérée, gérée et, lorsque possible, valorisée.

Protection des poissons sauvages

L'élevage terrestre permet également de réduire considérablement les interactions entre les saumons d'élevage et les populations naturelles.

Les poissons demeurent confinés dans des installations contrôlées.

Cela réduit notamment les risques d'évasion de poissons d'élevage dans le milieu naturel ainsi que les interactions génétiques potentielles avec des populations sauvages.

Le confinement constitue donc une mesure environnementale importante.

Maladies et biosécurité : un risque contrôlé à la source

La concentration de poissons dans toute installation aquacole crée nécessairement des enjeux de santé animale et de biosécurité.

Encore une fois, il est préférable de reconnaître ce risque plutôt que de prétendre qu'il n'existe pas.

Cependant, le caractère terrestre et fermé du système permet un niveau de contrôle sanitaire beaucoup plus important.

Le contrôle de l'eau, l'environnement intérieur, la surveillance des poissons et les protocoles de biosécurité permettent d'intervenir à l'intérieur de l'installation plutôt que directement dans un écosystème naturel.

Samonix a d'ailleurs préparé un plan préliminaire de biosécurité dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale.

Une production utilisant l'électricité québécoise

Une installation RAS nécessite une quantité importante d'énergie pour faire fonctionner les pompes, les systèmes de traitement, l'oxygénation et les équipements.

Il s'agit d'un élément environnemental qui doit être considéré.

Le Québec possède cependant un avantage considérable à cet égard : son électricité provient très majoritairement de sources renouvelables et à faibles émissions de carbone.

Implanter une installation aquacole terrestre énergivore au Québec permet donc de bénéficier d'une source d'électricité dont l'empreinte carbone est relativement faible.

Le projet prévoit également l'utilisation de panneaux solaires afin de produire une partie de l'énergie nécessaire aux installations.

Réduction potentielle de l'empreinte liée au transport

La combinaison d'une production québécoise et de la proximité des marchés représente un autre avantage potentiel.

Le poisson produit à Litchfield pourra être transformé sur place puis distribué vers les marchés régionaux.

Le fait que l'élevage, l'abattage et la transformation soient regroupés sur le même site permet également de réduire certains déplacements intermédiaires entre différentes installations.

Cette intégration verticale du processus de production est donc intéressante à la fois économiquement et environnementalement.

Des emplois verts et le développement d'une nouvelle expertise régionale

Les retombées économiques ne doivent pas uniquement être évaluées en fonction du nombre d'emplois.

Un projet utilisant des technologies avancées de traitement de l'eau, de contrôle environnemental, d'automatisation et d'aquaculture peut contribuer au développement d'une expertise spécialisée dans le Pontiac.

Les travailleurs et entreprises locales peuvent ainsi développer des compétences transférables à d'autres projets liés aux technologies environnementales et à la production alimentaire durable.

Le projet pourrait donc contribuer à positionner le Pontiac dans un secteur économique relativement nouveau au Québec.

Un principe important : mesurer les résultats environnementaux réels

Aucune technologie ne permet d'éliminer complètement les risques.

Même avec un système de recirculation de l'eau performant, il subsistera des enjeux qui devront être surveillés : qualité des effluents, phosphore, azote, consommation énergétique, gestion des boues, risques de panne, biosécurité et impacts cumulatifs.

Ces risques ne constituent cependant pas nécessairement une raison de rejeter le projet lorsqu'ils peuvent être adéquatement gérés.

Ils constituent plutôt une raison d'imposer des mécanismes de contrôle et de suivi rigoureux.

Je considère donc souhaitable que l'autorisation du projet soit accompagnée d'un programme transparent de suivi environnemental comprenant des mesures régulières de la qualité des effluents et de l'état du milieu récepteur.

Les résultats devraient permettre aux autorités de vérifier que les performances environnementales prévues lors de la conception du projet se matérialisent réellement pendant son exploitation.

Développement économique et environnement ne doivent pas être opposés

Le débat entourant Samonix ne devrait donc pas être présenté comme un choix entre développement économique et protection de l'environnement.

La véritable question devrait être : pouvons-nous développer l'économie du Pontiac en utilisant les meilleures technologies disponibles pour réduire notre empreinte environnementale?

À mon avis, Samonix représente précisément le type de projet pour lequel cette possibilité mérite d'être sérieusement considérée.

Un investissement de plusieurs centaines de millions de dollars, jusqu'à 100 emplois permanents, des contrats pour les entreprises régionales et une nouvelle activité industrielle représentent des retombées importantes pour le Pontiac.

Parallèlement, le choix d'une technologie d'aquaculture terrestre permet de répondre directement à plusieurs enjeux environnementaux associés à la production du saumon : recirculation d'environ 99 % de l'eau, traitement des effluents, récupération des matières solides, confinement des poissons, biosécurité, réduction des interactions avec les populations sauvages et possibilité de produire plus près des marchés de consommation.

Conclusion

Le Pontiac a besoin de développement économique, mais ce développement doit correspondre aux attentes environnementales d'aujourd'hui.

Samonix représente une occasion de démontrer que ces deux objectifs peuvent être poursuivis simultanément.

Le projet permettrait de produire au Québec une quantité importante de saumon à proximité des principaux marchés de consommation, de développer une nouvelle expertise régionale, de créer des emplois permanents et de générer des retombées importantes pour les entreprises du Pontiac.

En même temps, la technologie retenue permet de contrôler plusieurs impacts qui seraient beaucoup plus difficiles à maîtriser dans un système aquacole ouvert.

Les risques environnementaux qui subsistent doivent être reconnus. Mais ils ont été identifiés et plusieurs mesures de prévention, de traitement, de contrôle et de suivi sont prévues pour les réduire.

C'est précisément cette approche — identifier les risques, les réduire à la source, traiter les impacts résiduels et mesurer les résultats — qui constitue selon moi une façon responsable de réaliser du développement économique.

Pour ces raisons, je considère que le projet Samonix peut représenter un projet structurant et responsable pour le Pontiac et j'appuie sa réalisation, sous réserve du maintien d'exigences environnementales rigoureuses et d'un suivi transparent des résultats pendant son exploitation.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les membres de la Commission, l'expression de mes salutations distinguées.

Daniel Charron. CPA